

Comité d'Intérêt Local du Cap Brun et du Petit Bois

Siège social: «Villa Tamaris», 1358 Bd JB Abel, 83000, Toulon

Siret: 477 793 459 00025 - Président: Claude Tequi

Tél : 07 87 75 93 09 - E-mail: claudetequi.brest@orange.fr

Site web: <https://www.cil-capbrun-petitbois.org/>



Compte-rendu de Réunion du Conseil d'Administration du Mardi 22 février 2022

Présents : Jacques Boutet, Marie Danièle Corne, Fleur Coutard Aline Cros, Jeanine De Ganay, Patrick Doucet, Didier Gestat de Garambé, Guy Le Roux, Arnaud Louis, Julien Mari, François Régis Porquet, Claude Téqui.

Excusés : Lore Lise Brégal, Marcel Faivre-Chevrier, Yannick Hernandez, Annie Pinard.

Parmi les nouveaux candidats au poste d'administrateur :

Présents : Serge Monier. Excusés : Jean Marie Quentel.

1) Sujets débattus :

➤ Point sur notre prochaine AG :

- Suite à notre entretien du 16/02 à la Mairie, nous avons appris que les élus ne seraient pas disponibles pour notre AG du 12 Mai 2022 et n'avaient pas d'autres disponibilités à nous proposer avant le 3 novembre.

Le CA a décidé de conserver la date initialement prévue pour notre AG, à savoir le jeudi le 12 Mai et de prévoir une réunion spéciale pour les questions aux élus pour le jeudi 3 novembre. Le lieu et l'horaire précis seront communiqués par mail à nos adhérents, ainsi que sur notre site web dès que possible.

- Liste des administrateurs dont les mandats, arrivés à échéance, seront soumis au vote :

Lore-Lise Brégal, Aline Cros, Patrick Doucet, Didier Gestat de Garambé, Guy Le Roux, Arnaud Louis, Julien Mari.

- Liste des nouveaux candidats au poste d'administrateur soumis au vote :

Serge Monier, Jean Marie Quentel.

Comité d'Intérêt Local du Cap Brun et du Petit Bois

➤ Point sur notre prochain Vide Grenier du dimanche 5 juin :

- Jeanine De Ganay accepte de prendre en charge la communication du VG sur les médias institutionnels : Var Matin, Panneau Mairie Serinette, Office du Tourisme, site spécialisé / VG...)
- Comme d'habitude les adhérents seront informés par mail une quinzaine de jours avant l'événement. Notre site web est quant à lui d'ores et déjà à jour avec le formulaire d'inscription en ligne.
- Les permanences à la civette Place Baratier seront assurées par Fleur et Claude le lundi 30 et par Jacques et Guy le mardi 31 Mai
- Le marquage au sol des stands sera assuré le samedi 4 juin par Guy, Jacques et François Régis.
- Les administrateurs qui souhaitent exposer sont engagés à faire connaître leur intention à notre trésorier.

➤ Point sur notre prochain RQ du vendredi 9 septembre :

- contact Claude avec le restaurant de l'Anse des Pins
- Décision de démarrer par un apéritif debout (et assis pour ceux qui le souhaiteront), suivi d'un repas sur le même format que l'année dernière et avec la même participation.

➤ Intervention de Malika Mourey, Présidente de l'association de protection des paysages et des patrimoines, naturels et architecturaux du littoral varois de Toulon à Hyères.

M.M est venu nous alerter sur les nuisances que le double projet, d'hôtel 5* des Pins Penchés et d'extension (illégal) du restaurant La Calanque, ne manquera pas d'induire.

M.M nous a informés du soutien de son association à la procédure en justice engagée par Mr Charles Henri Dubail, dont la propriété est séparée de celle des Pins Penchés par le chemin de la mer, et qui a été récemment classée à l'inventaire des monuments historiques.

Le différent reposant, avons-nous compris, sur les dates d'enregistrement du permis de construire de S. Lelièvre d'une part et de l'inscription aux monuments historiques de la propriété de Mr C.H Dubail d'autre part et des conséquences induites.

L'association présidée par Malika Mourey tient quant à elle à exprimer son opposition sur les points suivants :

- A la démolition, nécessitée par les travaux, d'une partie du mur longeant le chemin de la mer.

Comité d'Intérêt Local du Cap Brun et du Petit Bois

- A l'intensification du trafic automobile sur le chemin de la mer suite au projet de Stéphane Lelièvre de mettre à disposition de ses clients des voitures électriques pour descendre à son restaurant la Calanque ou sur la plage.
- A l'éventuel élargissement du chemin de la mer, sachant par ailleurs que la largeur de 2,20 mètres est inadaptée à la densification du trafic.
- A la création d'une entrée de service sur le chemin de la mer.
- A la pollution visuelle générée par le stationnement des véhicules qui seront visibles de l'avenue de la Résistance.
- Aux risques constitués par les excavations sur un terrain schisteux
- A l'extension non autorisée du restaurant de la Calanque.

Il est porté à notre connaissance que la Mairie a mis en demeure S. Lelièvre de déposer un dossier d'autorisation d'urbanisme. Par ailleurs, l'agrandissement concernerait en grande partie, si nous avons bien compris, un espace pris sur les rochers et aménagé avec une terrasse en bois à ciel ouvert.

De nombreux échanges sont venus régulièrement alimenter le débat concernant cette intervention qui s'est déroulée avec toute l'attention qu'un tel sujet mérite.

Nous avons également voulu savoir si Malika Mourey était opposée sur le fond à la création d'un hôtel. Sa réponse fut qu'elle n'y était pas opposée mais qu'elle souhaitait un projet plus raisonnable, nous avons compris avec un bâti moins haut, avec moins de chambres et moins de véhicules.

Si besoin, vous pouvez retrouver les éléments que nous avons recueillis lors de l'intervention de S. Lelièvre concernant ses 2 projets dans notre compte-rendu du 19/10/21.

Notre réflexion :

Après avoir écouté les deux parties, nous avons besoin de renseignements complémentaires concernant un certain nombre de points développés par Malika Mourey. Nous allons essayer de les obtenir avant notre prochaine réunion.

Étant entendu que défendre la qualité de vie dans notre quartier fait bien sûr partie de nos priorités, et que l'intérêt général prévaut sur les intérêts particuliers.

2) Retour d'Expérience / Actions menées :

➤ **REX / à notre démission de la fédération des CIL de l'Est** avec effet au 31/12/2022.

Notre Président a informé et expliqué notre décision au CA de la Fédération des CIL de L'Est du

Comité d'Intérêt Local du Cap Brun et du Petit Bois

27/01/22. Pour rappel, les sujets qui « dépassent » notre quartier sont pour nous exclusivement des sujets transversaux et en conséquence de quoi nous pensons qu'une Fédération de CIL n'a d'intérêt que si elle recouvre la totalité de l'aire Toulonnaise.

La réponse apportée par la Fédé : « et si la Fédé de l'Ouest ne souhaite pas une seule Fédé... ? »

➤ **REX entretien du 16/02/22 avec Bertrand Sevin**, Chef du service démocratie de proximité

- **Protection contre les moustiques :**

Nous avons demandé d'une part les raisons pour lesquelles la ville n'utilise pas de bornes anti-moustiques comme de nombreuses communes voisines et d'autre part des informations plus précises sur les endroits où sont implantés les nichoirs de notre quartier, sur le nombre et le type d'oiseaux introduits pour assurer notre protection et connaître les zones humides les plus proches de notre quartier qui sont traitées.

B.S nous a répondu que les démoustications sont effectuées à raison d'un passage tous les 15 jours dans les zones humides à compter du mois de mai jusqu'à fin septembre. Après une étude la Ville de Toulon a opté pour un déploiement de moyens supplémentaires afin de lutter contre la prolifération des moustiques par l'installation de 40 nichoirs de différentes espèces d'oiseaux et de chiroptères. Installés dans différents parcs et jardins ainsi que dans nos Cimetières, le déploiement d'autres nichoirs est prévu sur des sites choisis qui sont étudiés avec le concours de la LPO comme pour les précédentes implantations. (Cf mail de M. Mahali du 23/11/21 sur les recommandations de la L.P.O / moustiques). Par ailleurs, tous les cours d'eau à ciel ouvert sont traités.

Notre Président va donc envoyer un mail à M. Mahali pour demander la situation des nichoirs de notre quartier puisque, selon les dires de la Mairie, les moustiques se déplacent uniquement dans un rayon de 150 m maximum autour de leur lieu d'éclosion.

- **Pollutions visuelles :**

Nous avons été alertés sur la mise en place d'un panneau publicitaire à l'angle du Bd Amouretti et du Bd JB Abel. Le règlement communal toulonnais, sauf erreur d'interprétation, semble bien clairement indiquer aux articles 17 et 19 que cette publicité devrait être interdite car située dans un périmètre protégé. Nous avons donc demandé la position de la Mairie à ce sujet et ce que dit le droit pour éviter une inflation de ce type de panneau.

B.S nous a répondu que la Mairie avait donné son accord car cette demande était conforme à la législation... sinon elle ne l'aurait pas donné !

- **Débroussaillage du jardin nord du YCT :**

Réalisé seulement en partie, et de nombreux arbres mériteraient d'être élagués.

B.S s'est engagé à transmettre notre demande d'élagage au service concerné

Comité d'Intérêt Local du Cap Brun et du Petit Bois

- **Le sentier du littoral :**

Lors de la visite de quartier du 19 février 2021, Monsieur Nicolas Giraud (Chef de cabinet du Président de la Métropole) nous avait informés que le dossier successoral concernant la résidence du Cap Brun était clos. Des accords avaient été convenus entre les héritiers et la Métropole qui n'attendaient plus que les préconisations du rapport d'Expert pour engager les travaux.

Or, il a été porté à notre connaissance en début d'année, qu'un panneau de Mise en Demeure a été posé à hauteur de la résidence du Cap brun => Nous avons donc demandé où en était ce dossier ?

B.S s'est engagé à envoyer un mail à N. Giraud pour lui demander des informations sur l'avancement de ce dossier.

Une administratrice nous a signalé lors de la réunion que des travaux étaient en cours sur le sentier, notamment vers la partie effondrée en dessous de la Résidence du cap Brun. Est-ce qu'enfin nous pouvons espérer une réouverture complète avant l'été... ?

- **Sécurisation de la rambarde pour monter vers la Vierge de notre Dame de Falcon :**

B.S avait déjà envoyé notre requête N. Giraud (TPM) le 29/11/21, et s'est engagé à le relancer afin d'obtenir une réponse.

- **Demande de toilettes sèches à Méjean :**

B.S avait déjà envoyé notre requête N. Giraud (TPM) le 29/11/21, et s'est engagé à le relancer afin d'obtenir une réponse.

- **Réfection des voiries de notre quartier :**

Après avoir exprimé nos remerciements sur la réfection complète de l'avenue de la Résistance, et à la demande de nos interlocuteurs, nous avons rappelé les priorités déjà exprimées lors de la visite de quartier du 19/02/21 en attirant l'attention sur :

- ◆ Les endroits les plus accidentogènes qui nous ont été signalés, comme les rétrécissements à l'entrée du Bd Amouretti (côté école du Cap Brun) et sur le chemin du Petit Bois (entre les intersections avec la rue Costebelle et le Bd de la Martille)

B.S ne voit pas vraiment de solutions pour le Bd Amouretti, car la mise en sens unique ou l'expropriation soulèveraient à coup sûr une levée de bouclier.

En revanche il nous a indiqué que le dossier du rétrécissement sur le chemin du petit bois était au service juridique...

- ◆ La sécurité des piétons sur le Bd JB Abel et sur le chemin de la Batterie Basse.

Comité d'Intérêt Local du Cap Brun et du Petit Bois

B.S nous a expliqué que pour le Bd JB Abel, là où il n'y a pas de trottoir, c'est parce que la chaussée est trop étroite, et dans ce cas il n'y a que 2 possibilités, l'expropriation ou la mise en sens unique...et là aussi on peut être certain que cela soulèverait dans n'importe quel cas une opposition catégorique, d'où le statu quo.

Pour le chemin de la batterie basse, l'étroitesse du chemin qui doit obligatoirement être à double sens, ainsi que les risques d'éboulement très important sur ce secteur laissent peu de possibilités.

Peut-être sera-t-il possible d'obtenir la mise en peinture au sol d'une bande verte pour matérialiser la zone piéton...quand les travaux en cours seront terminés.

- ◆ L'état des voies les plus fréquentées de notre quartier le Bd du Dr Bourgarel (à cheval sur Toulon et La garde), le Bd de la Martille et l'Avenue Louis Sorel (très fréquentés notamment par des cars avec le Cours Fénelon et l'accès aux plages), le chemin de Montzey, et le chemin de la Calade.

B.S a envoyé cette demande à Mr de Saint Sernin et à Mr Viola le 29/11 avec notre souhait d'être informés de la programmation des réfections de voiries prévues pour notre quartier. Faute de réponse, B.S va renvoyer un mail aux personnes concernées.

- **Le Projet de construction en dur sur l'Anse Tabarly**

B.S n'en sait pas davantage que nous et nous suggère de poser cette question aux élus lors de notre prochaine AG.

- **Une nouvelle question, suite à notre visite des serres municipales :**

Nous avons demandé pourquoi nous importons des semences hybrides des USA (empêchant toute reproduction sur place) et des substrats d'Allemagne alors que l'évolution récente de la loi permettrait de «faire du local» ?

B.S nous demande de lui envoyer notre question par mail, et il la transmettra au service concerné.

- **Réglementation pour la vitesse en agglomération :**

Nous avons demandé quelle était la réglementation pour la vitesse en ville suite à la demande d'un adhérent pour passer la rue Pascal d'Oriano à 30 km/h.

B.S nous a répondu que la vitesse est limitée à 50 km/h en agglomération. La limitation de vitesse peut être réduite à 30 km/h dans certaines zones de la ville, lorsqu'il y a un manque de visibilité, dans une zone piétonne, en face d'une entrée ou d'une sortie d'école, etc. Ces zones limitées à 30 km/h sont soumises à de nombreuses conditions et ne peuvent donc pas s'implanter n'importe où.

3) Tour de table / Projets et Actions à mener :

- Nous sommes informé que des travaux portant sur une ancienne canalisation d'eaux usées ont été réalisés entre le Fort du Cap Brun et Méjean.

La Mairie ou TPM aurait un projet pour faire une consultation pour l'installation de pompe de relevage pour les eaux usées de Méjean.

Julien souhaite que nous demandions des précisions sur la nature et l'envergure exacte des travaux qui sont envisagés.

- Tour de table / mail du 16/01/2022 de Yannick Hernandez :

Nous avons pris note du désaccord que Y. Hernandez a exprimé par mail avec la position de l'ensemble du CA concernant les priorités à faire valoir à la Mairie pour les voiries de notre quartier (cf notre compte rendu du 11/01/2022).

Le CA n'entend modifier ni sa position, ni son rapport comme le demande Y. Hernandez.

Le CA est étonné en effet que Y. Hernandez demande une mise en sécurité pour les piétons sur un secteur (entre le radar de feux et le parking Ste Agathe) où précisément stationnent régulièrement sur le trottoir des camionnettes travaillant sur son propre chantier, ainsi que son véhicule personnel...

Le CA relève également que c'est le secteur de notre quartier où les trottoirs sont les plus larges, pendant que tant d'autres voiries n'ont ni trottoir ni même la moindre zone pédestre matérialisée ou peinte au sol...

En réponse à la mairie qui nous demande de leur indiquer nos priorités, comme nos statuts le stipulent, nous avons donc privilégié l'intérêt général, n'en déplaise à quelques-uns.

Le CA comprend bien que Y. Hernandez étant en activité ne puisse être présent à toutes les réunions, mais note son absence à toutes les réunions depuis sa nomination et s'interroge sur ses motivations.

Le CA enfin a toujours travaillé dans une ambiance chaleureuse, conviviale, et respectueuse et entend bien que ce climat de fraternité perdure.

4) Prochaines réunions :

CA le Mardi 5 Avril, AG le Jeudi 12 Mai, CA le Mardi 24 Mai,

VG le Dimanche 5 Juin, CA le Mardi 6 Septembre, RQ le Vendredi 9 Septembre

Le Président

Claude Téqui

Le Secrétaire

Patrick Doucet